

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure [2016/0360A\(COD\)](#)
codécision)
Règlement

Règlement sur les exigences de fonds propres: ratio de levier, ratio de financement net stable, exigences de fonds propres et d'engagements éligibles, risque de crédit de contrepartie, risque de marché, expositions sur une contrepartie centrale, expositions sur des organismes de placement collectif, grands risques, exigences en matière d'élaboration de rapports et de publication d'informations

Modification Règlement (EU) No 648/2012 [2010/0250\(COD\)](#)

Modification Règlement (EU) No 575/2013 [2011/0202\(COD\)](#)

Sujet

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.04 Banques et crédit

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

Priorités législatives

[Déclaration conjointe 2018](#)

[Déclaration conjointe 2017](#)

En attente de la position du Conseil en 1ère lecture /
convocation de la conciliation budgétaire

04/07/2018 Décision d'entamer des négociations interinstitutionnelles confirmée en plénière (Art. 69c)